

19 décembre 2023

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance du 5 décembre ajournée au 19 décembre 2023 à 19 h 40 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Est absent : Aucun

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme, Eden Lauzon, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
M. Pascal Gonnin, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Un invité se joint à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour
2. Période de questions;
3. Compte à payer au 19 décembre 2023;
4. Correspondance;
5. Dépôts du projet du règlement 2023-464 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2024 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année concernant la taxation pour l'année 2024;
6. Résolution pour renouveler notre contrat de services professionnels pour le suivi règlementaire des installations des eaux usées déposé par Aquatech;
7. Rapport des dons reçus en 2023;
8. Résolution pour autoriser l'utilisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté aux fins des activités de fonctionnement pour équilibrer le budget de l'exercice en cours.
9. Voirie;
10. Affaires nouvelles;
 - 10.1 Demande du Val Ouest ;
 - 10.2 Roger Brien ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la session;

2023-12-247

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question.

3. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2023-12-248

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel

APPUYÉ par le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 6 décembre au 19 décembre 2023	-	\$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	37 680,45	\$
REMISE FÉDÉRALE	-	\$
REMISE PROVINCIALE	-	\$
FTQ	-	\$
TOTAL	<u>37 680,45</u>	<u>\$</u>
Dépenses durant le mois	-	\$
Salaires déboursés à la séance du conseil	16 344,86	\$
Salaires déboursés durant le mois	-	\$
Total dépenses	<u>54 025,31</u>	<u>\$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

4. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

5. DÉPÔTS DU PROJET DU RÈGLEMENT 2023-464 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE CONCERNANT LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2024;

Le règlement a été acheminé aux membres du conseil et déposé en séance du conseil et demeure disponible pour consultation sur demande. Une dispense de lecture est demandée.

6. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI RÉGLEMENTAIRE DES INSTALLATION DES EAUX USÉES DÉPOSÉ PAR AQUATECH;

Le point est remis.

7. RAPPORT DES DONS REÇUS

Le rapport des dons reçu en 2023 est déposé et aucune mention de réception de dons n'y est faite.

8. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ AUX FINS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS.

2023-12-249

Considérant que nous avons des nouveaux équipements pour le déneigement et que des dépenses imprévues pourraient survenir d'ici la fin de l'année;

Considérant qu'une municipalité ne peut finir une année avec un déficit;

Considérant que le conseil de la municipalité veut finir l'année avec un budget équilibré;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

Que le conseil s'approprie de l'excédent de fonctionnement non affecté aux fins des activités de fonctionnement pour équilibrer le budget de l'exercice en cours pour équilibrer le budget s'il y a lieu;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

9. VOIRIE

Nous sommes en adaptation avec le service de déneigement.

10. AFFAIRES NOUVELLES

1. 10.1 DEMANDE DU VAL OUEST;

Nous avons reçu M. Lemay, président du Val Ouest pour nous expliquer les orientations que le média veut prendre;

Les membres du conseil veulent analyser les options avant de se prononcer sur le projet;

2. 10.2 HOMMAGE POUR ROGER BRIEN

2023-12-250

Considérant les nombreuses années d'implication de M. Roger Brien au sein du conseil;

Considérant que nous voulons respecter ses dernières volontés.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse un don de cinquante (50\$) dollars à la Société d'Alzheimer ;

Qu'une gerbe de fleurs soit ajoutée pour nous représenter au salon funéraire ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023;

2023-12-251

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.
Il est 20h21;

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-
verbal, le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions »